

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023
Séance du 19 octobre 2023**

N° 30

Objet : Prolongation du poste mutualisé de chef de projet du dispositif Avenir Montagnes Ingénierie

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMAR D Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Guy
BALIQUE François
BASSET Françoise
BOURJAC Bruno
DOMINICI Pascale
FLORES Sylvain
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
REINAUDO Gilbert
RICHAUD Véronique
SAVORNIN Béatrice
UGHETTO Wendy
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur CAZERES Benoît, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 30 juin 2021 relatif au positionnement de Provence Alpes Agglomération sur le futur plan « Avenir Montagnes » et l'appel à projet « Avenir Montagnes Ingénierie »,
Vu la circulaire n°6287-SG du 15 juillet 2021 relative au fonds «Avenir Montagnes»,

Le 27 mai 2021, le Premier ministre a présenté un grand plan pour le tourisme en montagne, intitulé Avenir Montagnes. Ce plan porte une ambition forte : accompagner en ingénierie les territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique.

Le fonds Avenir Montagnes comporte deux volets : un volet Investissement et un volet Ingénierie.

Le conseil communautaire du 30 juin 2021 a décidé à l'unanimité de solliciter ce nouveau dispositif d'ingénierie par le biais d'une candidature commune avec Conseil départemental et deux communautés de communes voisines (la CCAPV et la CCVUSP). Cette candidature conjointe visait à mettre en avant une stratégie commune et ambitieuse poursuivant trois objectifs prioritaires :

- Conforter et diversifier l'offre touristique du territoire (sportive, activités de pleine nature, bien-être, patrimoines...);
- Développer les ailes de saison en améliorant le parcours client, notamment en matière de mobilité ;
- Conduire une politique de rénovation et de valorisation immobilière des stations de montagne (hébergement notamment).

Le dispositif Avenir Montagnes Ingénierie permettait l'embauche d'un chef de projet mutualisé entre ces structures pour une durée de deux ans afin de travailler, pour la première fois à cette échelle territoriale, à la transition du tourisme de montagne.

Un premier travail sur la stratégie touristique a identifié l'immobilier de loisirs et la recherche de redynamisation du parc d'hébergements touristiques, comme axes de travail prioritaires. La première année de mise en œuvre du programme a permis de structurer les prémices d'un observatoire de l'immobilier de loisirs dans les Alpes-de-Haute-Provence avec :

- l'exploitation des données Conitiff apportant une connaissance fine de la typologie de l'ensemble des bâtis concernés ;
- la réalisation d'un questionnaire adressé à l'ensemble des propriétaires de résidences secondaires de la zone montagne qui a permis d'enrichir cette première approche d'un volet qualitatif. Cette enquête a mis en lumière les comportements des propriétaires, les facteurs de réticence à la mise en location touristique, ainsi que l'intérêt porté aux éventuelles mesures de soutien à l'hébergement touristique.

Le diagnostic quantitatif a fait l'objet d'une première restitution devant les élus et techniciens des structures partenaires.

Compte tenu du succès du travail engagé jusqu'à présent, le Conseil départemental désire solliciter une prolongation d'une année du dispositif Avenir Montagnes Ingénierie notamment pour mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'immobilier de loisirs et en faveur de l'infléchissement du « refroidissement » des lits touristiques en montagne. Ce renouvellement du dispositif permettrait la prolongation pour une année de la durée du poste de chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie.

Il est proposé :

- De s'associer à la demande du Département de prolongation d'une année du dispositif Avenir Montagnes Ingénierie ;
- De participer à hauteur de 5 % du financement du poste de chef de projet mutualisé, sachant que le coût annuel de ce poste est estimé à 60 000 €, la dépense pour PAA serait de 3 000 €, en complément des financements apportés par l'Etat (75 %), le Conseil départemental (10%) et les deux autres communautés de commune partenaires (5% chacune) ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV, 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231019-30_19102023